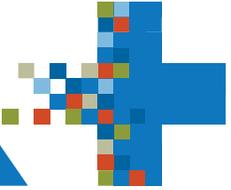


SEDAR 

# EXCEPTIONS LIÉES AU CALCUL DES DROITS

14 juin 2023



# BIENVENUE!

*Quelques points avant de commencer*



- Introduction
  - Aperçu
  - Guide sur les erreurs de calcul des droits dans SEDAR+ et les solutions de rechange
  - Résumé des erreurs de calcul et codes d'exception
  - Résumé des solutions de rechange
- Renseignements sur les erreurs de calcul
- Renseignements sur les solutions de rechange
- Démonstrations



# INTRODUCTION

- Les droits relatifs au système et les droits réglementaires seront calculés automatiquement dans SEDAR+.
- La majorité des droits sont calculés correctement dans SEDAR+.
- À sa mise en service, le système calculera les droits en trop ou en moins dans de rares cas.
- Cette présentation vise à vous présenter les erreurs de calcul possibles et les mesures à prendre pour éviter des droits en trop.



# GUIDE SUR LES ERREURS DE CALCUL DES DROITS DANS SEDAR+ ET LES SOLUTIONS DE RECHANGE

- Ce guide identifie les erreurs de calcul des droits et résume les mesures à prendre par le déposant pour chaque type d'erreurs.
- Il comprend aussi une FAQ et les coordonnées de l'autorité de chaque territoire.
- [Foire aux questions sur SEDAR+ – Autorités canadiennes en valeurs mobilières \(autorites-valeurs-mobilieres.ca\)](#)
  - [Comment les droits seront-ils calculés?](#)
  - <https://www.securities-administrators.ca/wp-content/uploads/2023/06/Solutions-de-rechange-pour-les-erreurs-de-calcul-des-droits.pdf>



# TYPES D'ERREURS LIÉES AUX DROITS DANS SEDAR+

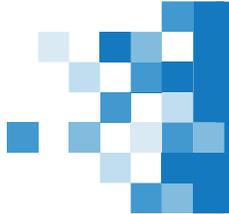
Il y a deux grands types d'erreurs :

1. Lorsqu'un dépôt est effectué pour un dossier qui a été migré ou lorsqu'un dépôt modifie un dossier qui a été déposé initialement en dehors de SEDAR+.
  - Ces erreurs cesseront lorsqu'il n'y aura plus de modifications apportées aux dossiers déposés initialement en dehors de SEDAR+.
2. Lorsque certains nouveaux dépôts sont effectués dans SEDAR+.
  - Ces erreurs seront corrigées lors d'une future mise à jour du système.



# CODE D'EXCEPTION LIÉE AUX DROITS

- Pour envoyer un dossier, SEDAR+ exige le paiement des droits calculés à moins que le déposant entre un **code d'exception liée aux droits** lors du dépôt.
- Ce code met à zéro les droits relatifs au système ou les droits réglementaires calculés.
- Un code distinct est requis pour :
  - les droits réglementaires de chaque territoire;
  - les droits relatifs au système.
- Après l'utilisation d'un code d'exception par le déposant pour se soustraire aux droits de dépôt, l'organisme destinataire générera le montant exact de tous droits exigibles dans SEDAR+ et demandera au déposant de retourner dans le système pour les payer.



# UTILISATION D'UN CODE D'EXCEPTION LIÉE AUX DROITS

- Avant d'envoyer votre dossier, entrez les codes à la section sur les caractéristiques des droits.
- Entrez un code pour chaque territoire applicable.
- Même si vous utilisez un code d'exception liée aux droits, vous devez entrer les caractéristiques des droits.

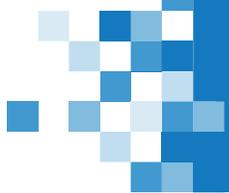


# SOLUTIONS DE RECHANGE POUR LES DROITS CALCULÉS EN TROP PAR LE SYSTÈME

Mesures à prendre pour éviter des droits en trop :

1. Obtenez un code d'exception liée aux droits pour mettre les droits à zéro.
2. Entrez « 0 » dans les caractéristiques des droits pour mettre les droits à zéro. Cette mesure ne s'applique qu'aux dépôts d'attestations ou d'avis concernant la valeur des titres placés.

L'organisme destinataire générera le montant exact de tous droits exigibles dans SEDAR+ et demandera au déposant de retourner dans le système pour les payer.



# SOLUTIONS DE RECHANGE POUR LES DROITS CALCULÉS EN MOINS PAR LE SYSTÈME

Lorsque le système calcule les droits en moins :

- I. Le déposant doit payer les droits calculés par le système et envoyer son dossier.

L'organisme destinataire ou le poste de service des ACVM générera les droits exigibles pour le montant calculé en moins dans SEDAR+ et demandera au déposant de retourner dans le système pour les payer.



# RENSEIGNEMENTS SUR LES ERREURS DE CALCUL



# ERREURS DE CALCUL – TYPE I

- Il s'agit d'erreurs survenant lors de dépôts effectués pour des dossiers migrés ou lors de dépôts qui modifient des dossiers déposés en dehors de SEDAR+.
- Ces erreurs cesseront lorsqu'il n'y aura plus de modifications apportées aux dossiers déposés initialement en dehors de SEDAR+.

# TYPE I : DÉPÔTS EFFECTUÉS POUR DES DOSSIERS MIGRÉS OU MODIFIANT DES DOSSIERS DÉPOSÉS HORS DE SEDAR+

Numéro d'erreur	Types de dossiers	Territoires concernés	Erreur de calcul
I-1	Prospectus préalable : les premiers suppléments de prospectus déposés pour un prospectus qui a été déposé initialement dans SEDAR	Québec	Droits en trop
I-2	Prospectus : attestation/avis concernant la valeur des titres placés pour un prospectus qui a été déposé initialement dans SEDAR	Alberta, Colombie-Britannique, Québec, Saskatchewan	Droits en trop
<b>Démonstration présentée plus loin</b>			
I-3	Offre publique d'achat ou de rachat : avis de changement ou de modification pour des dossiers qui ont été déposés initialement dans SEDAR	Alberta, Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse, Nunavut, Québec	Droits en moins

# TYPE I : DÉPÔTS EFFECTUÉS POUR DES DOSSIERS MIGRÉS OU MODIFIANT DES DOSSIERS DÉPOSÉS HORS DE SEDAR+

<b>Numéro d'erreur</b>	<b>Types de dossiers</b>	<b>Territoires concernés</b>	<b>Erreur de calcul</b>
I-4	Déclaration de placement avec dispense qui modifie un dossier déposé initialement en version papier (c'est-à-dire en dehors de SEDAR, des BCSC eServices ou du portail de dépôt électronique de la CVMO)	Tous les territoires sauf l'Ontario, la Colombie-Britannique et l'Île-du-Prince-Édouard	Droits en trop
I-5	Déclaration de placement avec dispense qui modifie un dossier déposé initialement dans SEDAR ou dans le portail de dépôt électronique de la CVMO, ce qui entraîne des droits supplémentaires	Tous les territoires sauf la Colombie-Britannique et l'Île-du-Prince-Édouard	Droits en moins



## ERREURS DE CALCUL – TYPE 2

- Il s'agit d'erreurs survenant lorsque certains nouveaux dépôts sont effectués dans SEDAR+.
- Ces erreurs seront corrigées lors d'une future mise à jour du système.

# TYPE 2 : NOUVEAUX DÉPÔTS EFFECTUÉS DANS SEDAR+

<b>Numéro d'erreur</b>	<b>Types de dossiers</b>	<b>Territoires concernés</b>	<b>Erreur de calcul</b>
2-1	Certains demandes, dépôts préalables ou demandes de dérogation déposés pour plus d'un profil	Ontario	Droits en moins
2-2	Dépôt préalable de prospectus en vertu de l'Avis 43-310 du personnel des ACVM	Alberta	Droits en trop
2-3	Dépôt préalable lié à un prospectus en vertu de l'Instruction générale 11-202	Alberta, Colombie-Britannique, Manitoba, Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse, Ontario, Québec, Saskatchewan	Droits en moins
2-4	Dépôt de prospectus ayant un dépôt préalable connexe	Alberta	Droits en trop

# TYPE 2 : NOUVEAUX DÉPÔTS EFFECTUÉS DANS SEDAR+

Numéro d'erreur	Types de dossiers	Territoires concernés	Erreur de calcul
2-5	Dépôt d'une version modifiée d'un prospectus pour certains des fonds d'un groupe de fonds d'investissement	Tous les territoires sauf l'Ontario et la Colombie-Britannique	Droits en trop
2-6	Dépôt en retard d'une déclaration de placement avec dispense; la période de retard va au-delà de 20 jours et du 31 mars	Nouveau-Brunswick	Droits en moins
2-7	Prospectus : combinaison de sous-types – lorsque les nouveaux sous-types sont utilisés plus d'une fois pour ajouter un fonds ou un territoire à un dossier	Tous les territoires sauf l'Ontario	Droits en trop

**Démonstration présentée plus loin**



## RENSEIGNEMENTS SUR LES SOLUTIONS DE RECHANGE

# MESURES À PRENDRE PAR LE DÉPOSANT

## Mesures à prendre pour les droits calculés en trop

## Numéros d'erreurs

1. Obtenez un code d'exception liée aux droits pour mettre les droits à zéro.

Contactez le poste de service des ACVM pour obtenir des codes dans plusieurs territoires.

1-4, 2-5, **2-7**

Contactez l'organisme destinataire pour obtenir un code dans un seul territoire.

1-1, 2-2

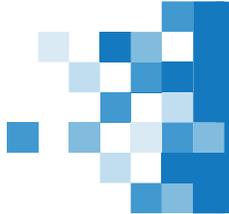
Si le besoin d'un code est anticipé, l'organisme destinataire contactera le déposant.

2-4

2. Entrez « 0 » dans les caractéristiques des droits pour mettre les droits à zéro.

**1-2**

L'organisme destinataire générera le montant exact de tous droits exigibles dans SEDAR+ et demandera au déposant de retourner dans le système pour les payer.



# MESURES À PRENDRE PAR LE DÉPOSANT

## Mesures à prendre pour les droits calculés en moins

## Numéros d'erreurs

1. Le déposant doit payer les droits calculés par le système et envoyer son dossier.

1-3, 1-5, 2-1, 2-3, 2-6

L'organisme destinataire générera des droits exigibles pour le montant calculé en moins dans SEDAR+ et demandera au déposant de retourner dans le système pour les payer.



# DÉMONSTRATIONS

## DÉMONSTRATION DE L'ERREUR 2-7

- Un prospectus ordinaire a été déposé aux fins de cette démonstration.
- La Colombie-Britannique et la Saskatchewan ont été ajoutées au dépôt au moyen d'une combinaison de sous-types.
- Dans notre exemple, le déposant veut ajouter le Manitoba au dépôt.
- Selon le guide sur les erreurs de calcul des droits, SEDAR+ ne calculera pas correctement les droits de dépôt dans ce cas-ci. Le déposant doit donc utiliser la solution de rechange qui suit.

# DÉMONSTRATION DE L'ERREUR 2-7

- Avant de faire le dépôt pour l'ajout du territoire, le déposant doit contacter le poste de service des ACVM pour obtenir des codes d'exception liée aux droits.
- Nous avons rédigé des gabarits pour aider les déposants à demander ces codes.

Send To... [gedarplus@csa-acvm.ca](mailto:gedarplus@csa-acvm.ca)

CC...

Subject Demande de code d'exception liée aux droits dans SEDAR+ – <entrez le type de dossier concerné ou le numéro d'erreur>

*\*Si vous avez besoin d'un code d'exception liée aux droits dans plusieurs territoires, utilisez ce gabarit pour contacter le poste de service des ACVM.*

- Dans l'objet du courriel, précisez le type de dossier concerné ou le numéro d'erreur indiqué dans le tableau

« Erreurs de calcul des droits survenant lors de dépôts effectués pour des dossiers migrés ou lors de dépôts qui modifient des dossiers déposés en dehors de SEDAR+ »

Nom de l'émetteur (tel qu'il figure dans SEDAR+)	
Numéro de profil	
Numéro de dossier	
Nom et adresse courriel du déposant	
Courriel du déposant	
Liste des territoires pour lesquels un code d'exception est requis (SUPPRIMEZ les éléments non applicables)	Alberta Colombie-Britannique Île-du-Prince-Édouard Manitoba Nouveau-Brunswick Nouvelle-Écosse, Territoires du Nord-Ouest Nouvelle-Écosse Nunavut Ontario Terre-Neuve-et-Labrador Québec Saskatchewan Yukon
Le numéro d'erreur (s'il n'y a pas de numéro d'erreur, donnez la raison du code)	

# DÉMONSTRATION DE L'ERREUR 2-7

- Le poste de service des ACVM fournira les codes demandés au déposant.



Send

From ▾ sedarplus@csa-acvm.ca

To...  [filer@test.ca](mailto:filer@test.ca)

Cc...  [prospectusreviews@bcsc.bc.ca](mailto:prospectusreviews@bcsc.bc.ca);  [Prospectus.Reviews@asc.ca](mailto:Prospectus.Reviews@asc.ca);  [corpfin@gov.sk.ca](mailto:corpfin@gov.sk.ca)

Subject Request for SEDAR+ fee exception code - Fee Issue 2-7

Dear filer,

Here are the three fee exception codes requested:

ABAFNX  
BCJJTY  
SKOOT

Please find attached instructions on how to use a fee exception code.

# DÉMONSTRATION DE L'ERREUR 2-7

- Il faut entrer ces codes à la section des caractéristiques des droits lors du dépôt.
- Après le dépôt, tous droits exigibles seront générés par chaque organisme destinataire applicable.

## Caractéristiques des droits

Pour finaliser le calcul des droits, fournir les renseignements suivants  
Appliquer le code pour une exception liée aux droits?

Oui

Non

Ajouter le code

Code de l'exception liée aux droits

ABAFNX

[Retirer](#)

Code de l'exception liée aux droits

BCJJTY

[Retirer](#)

Code de l'exception liée aux droits

SKOOTT

# DÉMONSTRATION DE L'ERREUR 2-7

- Le déposant doit ensuite payer ces droits exigibles dans SEDAR+.

Actions

**Autorités**  
[Accorder l'autorité de dépôt sur un dossier](#)  
[Mettre à jour](#)  
[Mettre à jour le dossier](#)  
[Ajouter un document officiel](#)  
[Payer les droits exigibles](#)

**Soumission**  
Les sélections présentent par défaut la ou les opérations ayant des droits exigibles  
Prospectus ordinaire (Règlement 41-10...)

Sélectionnez les droits exigibles que vous voulez payer

- Sélectionner tous les droits exigibles (le cas échéant)

Colombie-Britannique

- Amendment Filing Fee / Droits de dépôt

Alberta

- Prospectus Filing Fee for Submission 3 / Droits de dépôt

Saskatchewan

- Filing Fee for preliminary and amendment to preliminary prospectus / Droits de dépôt

**Droits**

*Les droits sont tous en Dollar canadien (CAD)*

Territoire	Description	Type de droits	Montant
Alberta	Prospectus Filing Fee for Submission 3	Droits de dépôt	250,00 \$
Colombie-Britannique	Amendment Filing Fee	Droits de dépôt	250,00 \$
Saskatchewan	Filing Fee for preliminary and amendment to preliminary prospectus	Droits de dépôt	100,00 \$
<b>Total des droits</b>			<b>600,00 \$</b>
<b>Solde à payer</b>			<b>600,00 \$</b>

# DÉMONSTRATION DE L'ERREUR 1-2

- Aux fins du dépôt dans SEDAR+ d'une attestation ou d'un avis concernant la valeur des titres placés pour un prospectus qui a été déposé initialement dans SEDAR, il faut utiliser la solution de rechange qui suit.
- À la section des caractéristiques des droits, le déposant doit entrer « 0 » pour le produit net ou le produit brut pour chaque émetteur.

Attestation/avis concernant la valeur des titres placés (LQGZ)

Émetteur ABC Balanced Fund

Produit brut en Alberta

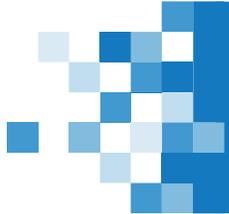
0,00

Produit brut en Colombie-Britannique

0,00

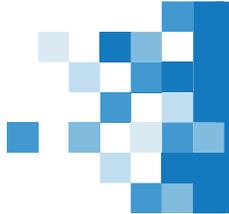
Valeur globale placée au Québec au cours du dernier exercice

0,00



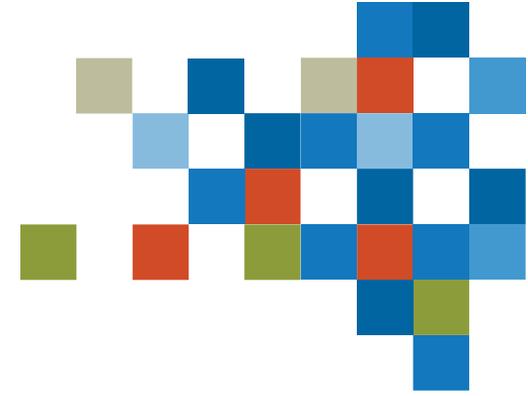
## DÉMONSTRATION DE L'ERREUR 1-2

- Cette mesure empêchera SEDAR+ de générer des droits pour ce dépôt.
- Tous droits exigibles seront générés par chaque organisme destinataire applicable.
- Il est important de déposer l'attestation ou l'avis concernant la valeur des titres placés dans le dossier du prospectus en question.



# PRINCIPAUX ÉLÉMENTS À RETENIR

1. Consultez le guide sur les erreurs de calcul des droits dans SEDAR+ et les solutions de rechange.
2. Familiarisez-vous avec les situations où le système ne calcule pas correctement les droits ainsi que les mesures à prendre.
3. Si vous anticipez des droits en trop pour un dépôt, contactez le poste de service des ACVM ou l'organisme destinataire dès que possible pour obtenir des codes d'exception liée aux droits.



DES QUESTIONS?

